



Correspondance transfrontière

Il s'agit de la première correspondance génétique reliant le lieu d'un crime dans un pays et un condamné incarcéré au Canada.

En avril 2003, la Banque nationale de données génétiques et Interpol Ottawa en ont fait l'annonce officielle : un condamné incarcéré en Alberta sera déporté en Ohio pour faire face à des accusations d'agression sexuelle et d'homicide.

34

Cette annonce importante a été rendue possible grâce à une entente historique avec Interpol qui prévoit le partage international des données canadiennes d'identification génétique.

À l'instar de maintes grandes enquêtes criminelles fructueuses, l'élucidation de cette affaire est le fruit du travail minutieux des policiers aidés par la science. Afin de relancer une enquête qui piétinait, la police de l'Ohio s'est adressée à une émission populaire de télévision pour tracer le profil d'une troublante affaire d'agression sexuelle et de meurtre.

La diffusion de l'émission « America's Most Wanted » a suscité plusieurs appels téléphoniques, dont celui d'un auditeur de l'ouest du Canada qui croyait reconnaître le suspect.

L'information a été transmise au bureau local de la GRC et le suspect a, par la suite, été retrouvé dans une prison de l'Alberta sous un nom d'emprunt. Thomas McCray purgeait une peine pour une infraction désignée secondaire (*voir l'annexe B*). En vertu de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, le juge a sagement ordonné l'envoi d'un échantillon biologique pour fins d'analyse d'ADN.

Une fois son profil stocké dans le fichier des condamnés, Interpol Ottawa a été en mesure de coordonner la comparaison des preuves génétiques prélevées sur le lieu du crime en Ohio avec l'échantillon fourni par McCray. Il y avait concordance, ce qui reliait incontestablement McCray au lieu du meurtre.

Il a été déporté aux États-Unis après avoir purgé sa peine au Canada.